

COMMUNE DE SAINT JULIEN MONTDENIS

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 07 Juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le 07 juillet 2026 à 19 heures,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Julien-Montdenis, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'espace de la Croix des Têtes, sous la présidence de Monsieur François ROVASIO Maire.

PRÉSENTS : Muriel **BARD**, Maryvonne **ALA**, Marie-Pierre **JEACOMINE**, Joëlle **DA COSTA**, Catherine **SAINT-MAXENT**, François **ROVASIO**, Pascal **MICLOT**, Jean-Noël **JOBERT**, Eric **MULET**, Damien **FONTAINE**, Patrick **BOIS**, Thomas **BILLON-PIERRON**, Odile **PIATON**, Emma **MOUQUIN**, Eric **BREUILLOT**.

ABSENTS : Laura **CHAMPLONG**, Nelly **FALCOZ**, Adeline **CARRAZ**, Cosme **THIERS** (arrivé à 19H32).

PROCURATIONS : Laura **CHAMPLONG** (procuration à Muriel **BARD**), Cosme **THIERS** (procuration à Pascal **MICLOT**), Adeline **CARRAZ** (procuration à Eric **MULET**), Nelly **FALCOZ** (procuration Catherine **SAINT-MAXENT**).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Eric **MULET**

1 – Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 05 Juin 2026.

Pas de remarque

Approbation à l'unanimité

2 – Compte rendu sur l'utilisation des délégations du conseil municipal au Maire.

SERVICE	OBJET
Commande publique fournitures/services : MAPA (entre 60k€ - 90K€)	Fourniture de repas en liaison froide pour les enfants du restaurant scolaire pour 3 ans au prix de 3,80€HT/repas
Commande publique fournitures/services : Sans publicité ni mise en concurrence (<60K€)	Location de 3 photocopieurs pour 5 ans avec BSO (RICOH) pour 5 ans un loyer de 916€HT/trimestre et une maintenance de 0,0035€HT/page noir et blanc et 0,035€HT/page couleur
Commande publique travaux: Sans publicité ni mise en concurrence (<100K€)	Réfection cour de l'école élémentaire, enlèvement bitume et végétalisation autour des arbres, entreprise EIFPAGE pour un montant de 9 874,30€ HT (11 849,6€TTC)

Trois points abordés.

Pas de remarque

3 – Désignation du référent déontologue élu et adhésion à la mission mise en place par le Centre de Gestion de la Savoie.

Dans ce cadre, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie a mis en place une mission facultative de référent déontologue élu pour les collectivités et établissements publics de son territoire qui le souhaitent. Cette mission est mutualisée avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon.

Le Centre de gestion de la Savoie a par conséquent désigné en qualité de référent déontologue élu celui du CdG69 qui présente toutes les garanties d'impartialité, d'indépendance, et de compétences exigées.

Il s'agit de Mme Élise UNTERMAIER-KERLÉO, Maîtresse de conférences de droit public à l'Université Jean Moulin-Lyon 3, qui travaille sur la déontologie de la vie publique, tant dans le cadre de ses enseignements que de ses travaux de recherche.

Monsieur le maire propose de désigner pour la collectivité le référent déontologue élu du CDG73.

Pas de remarque

Approbation à l'unanimité

4 – Délibération fixant les orientations et crédits affectés à la formation des élus.

Les crédits affectés à la formation des élus s'élèvent à 4 000€, ce qui correspond à 5 % du montant total des indemnités de fonctions des élus.

Les crédits non utilisés à la clôture de cet exercice seront intégralement reportés au budget de l'exercice suivant.

La formation des membres du conseil municipal sera axée autour de ces thématiques :

- budget/fiscalité,
- commande publique,
- urbanisme,
- relation collectivité /association.

Approbation à l'unanimité

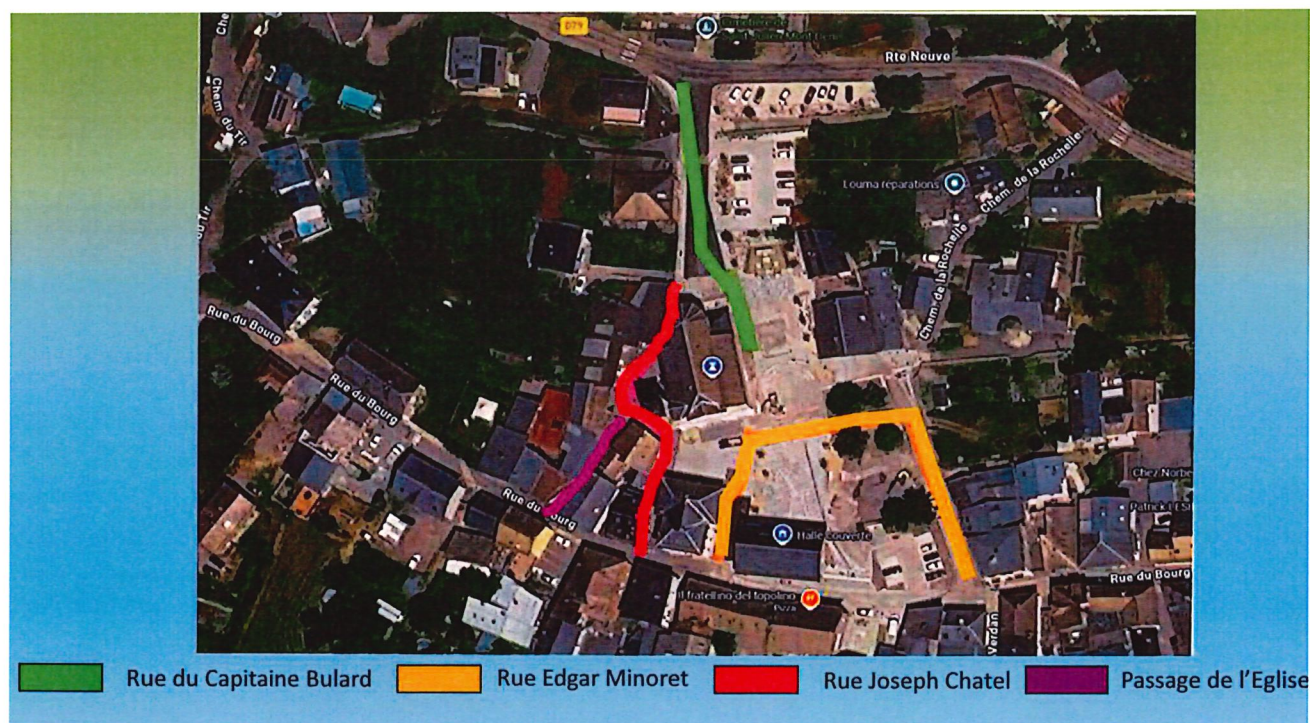
5 – Adressage : dénomination des voies.

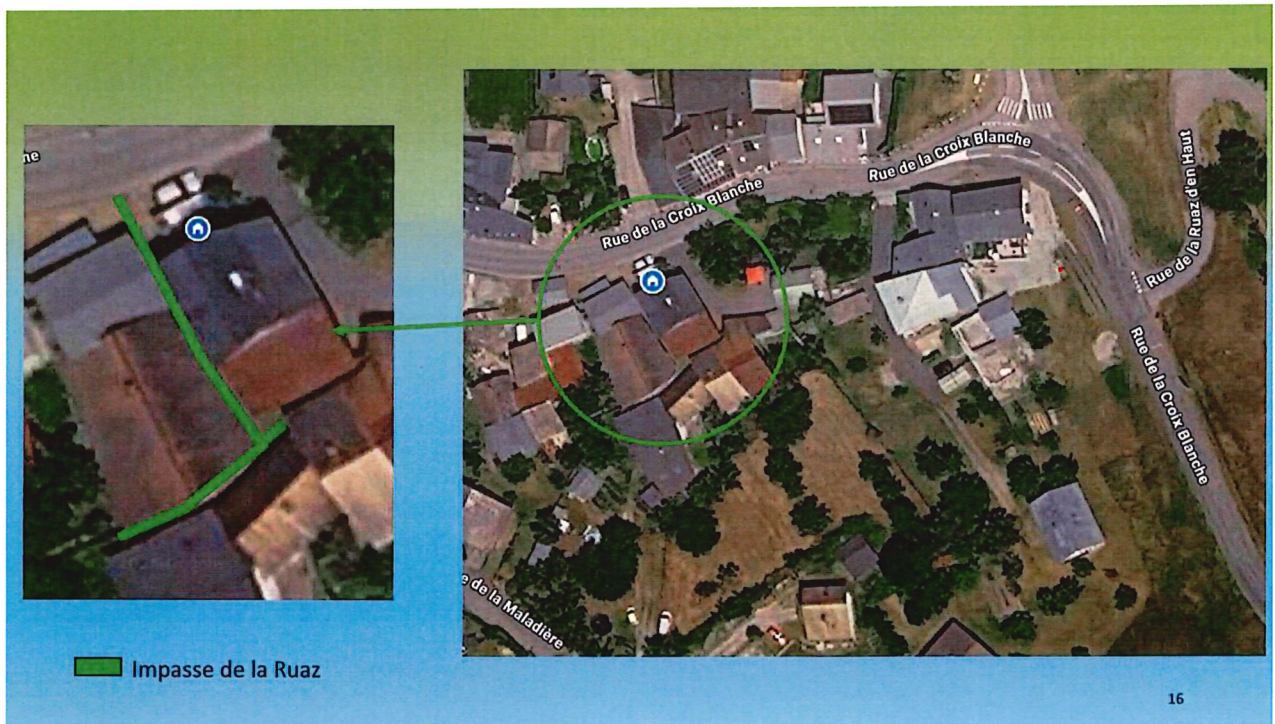
Monsieur le maire rappelle aux membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du conseil municipal.

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des habitations.

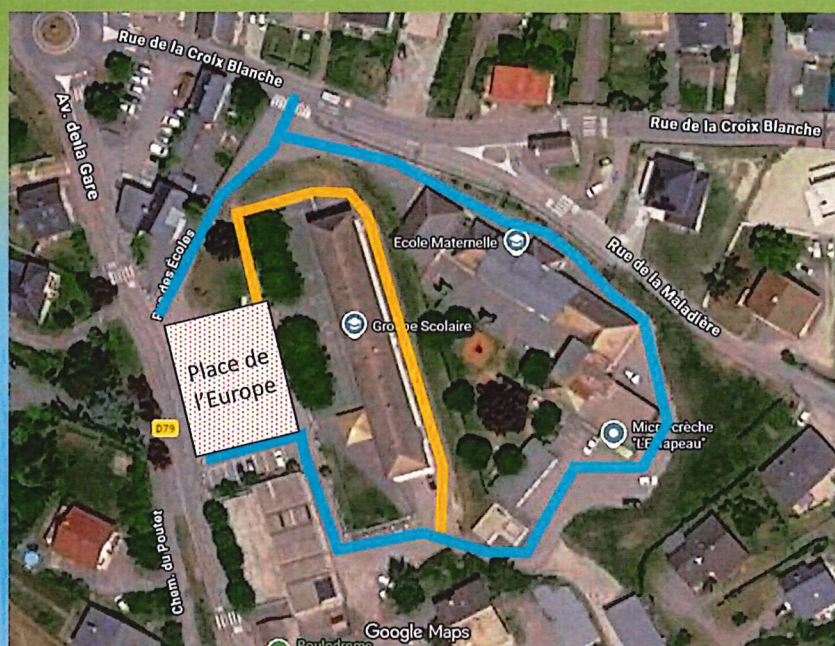
Monsieur le maire présente les propositions de la commission ; après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal approuve les propositions suivantes :





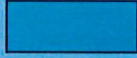
Version 2

 Rue des écoles



 Allée des écoliers

Hameau de Grenis
Les Fontaines

 Chemin de
Champ Barral



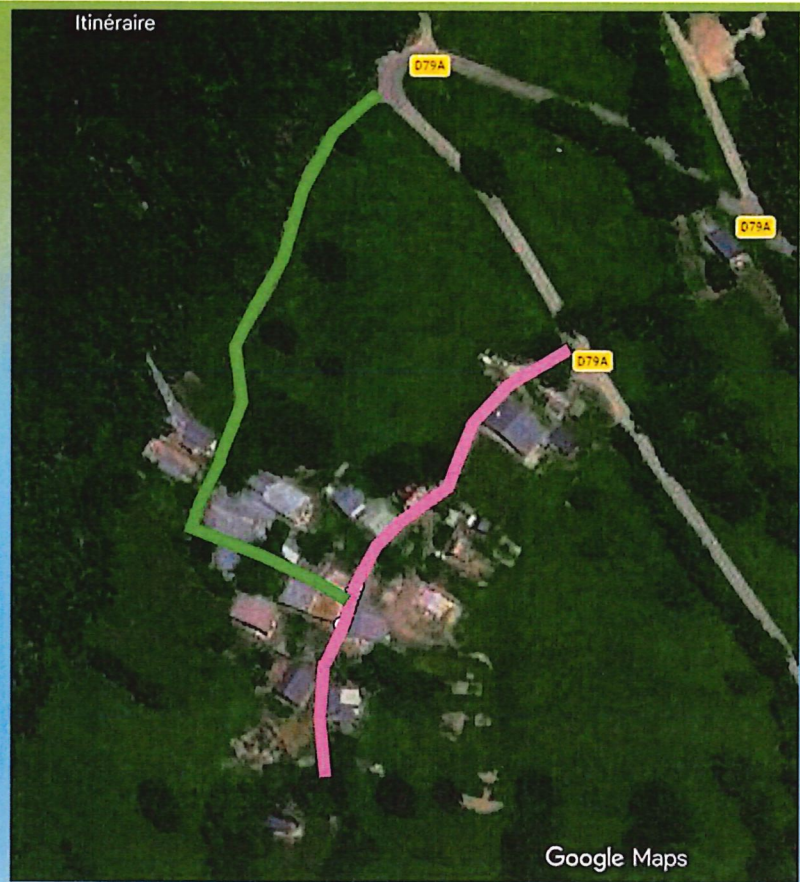
Hameau de Grenis



Chemin de Solliet



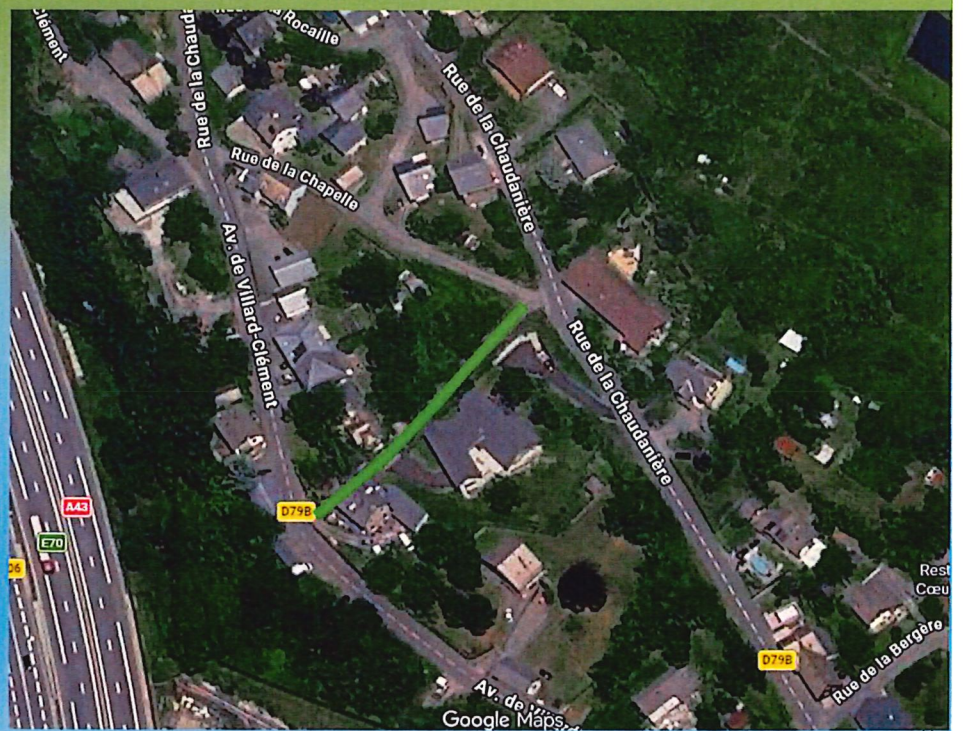
Chemin de la chapelle
de Grenis

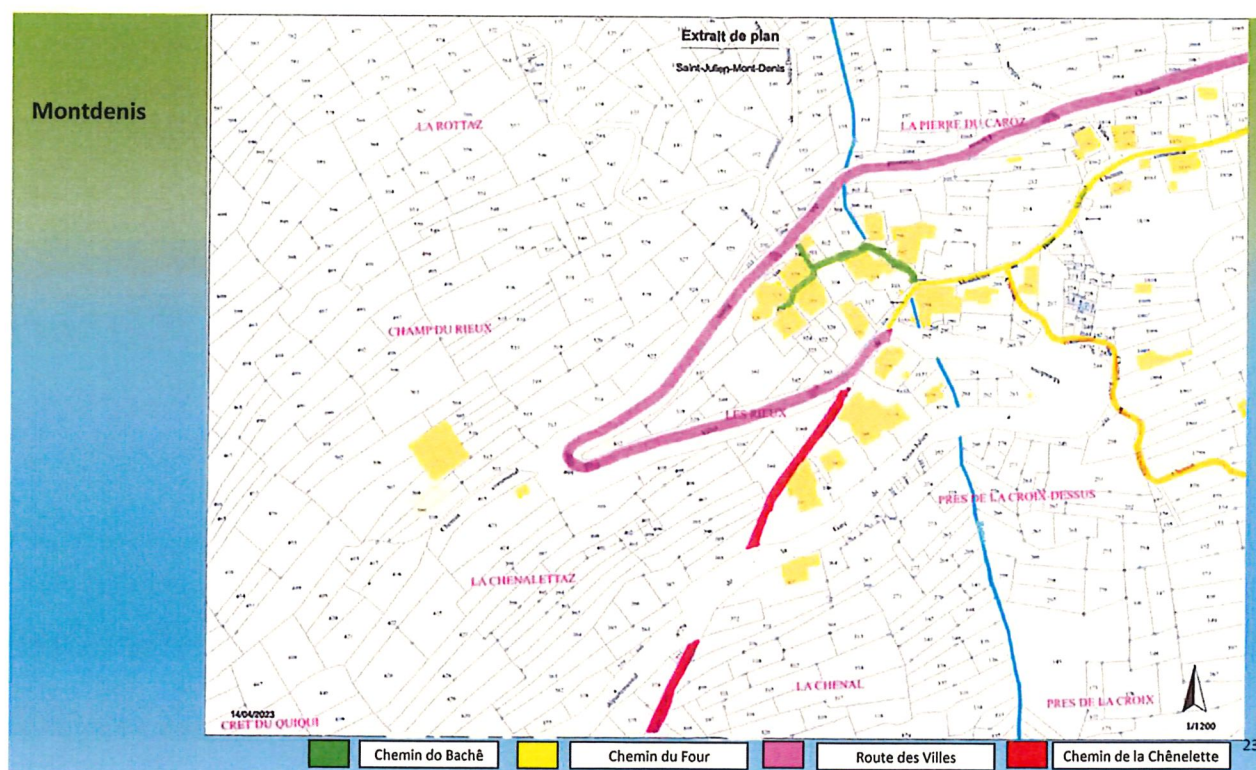
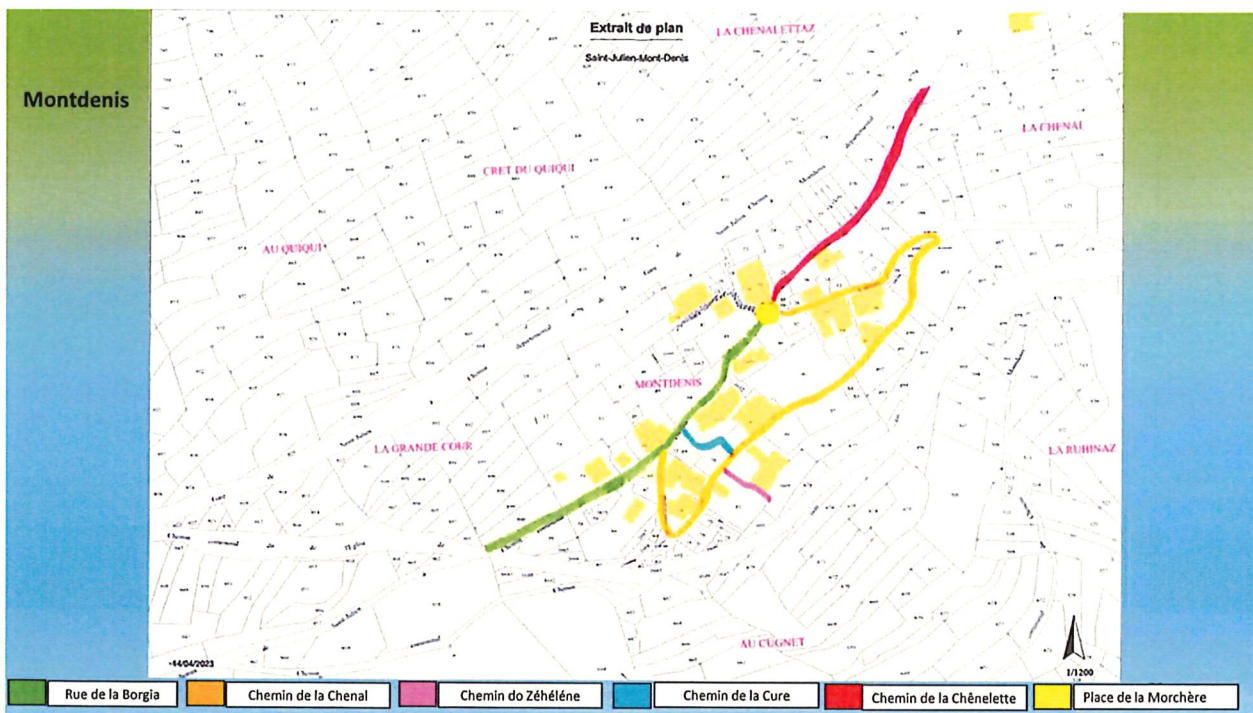


Villarclément

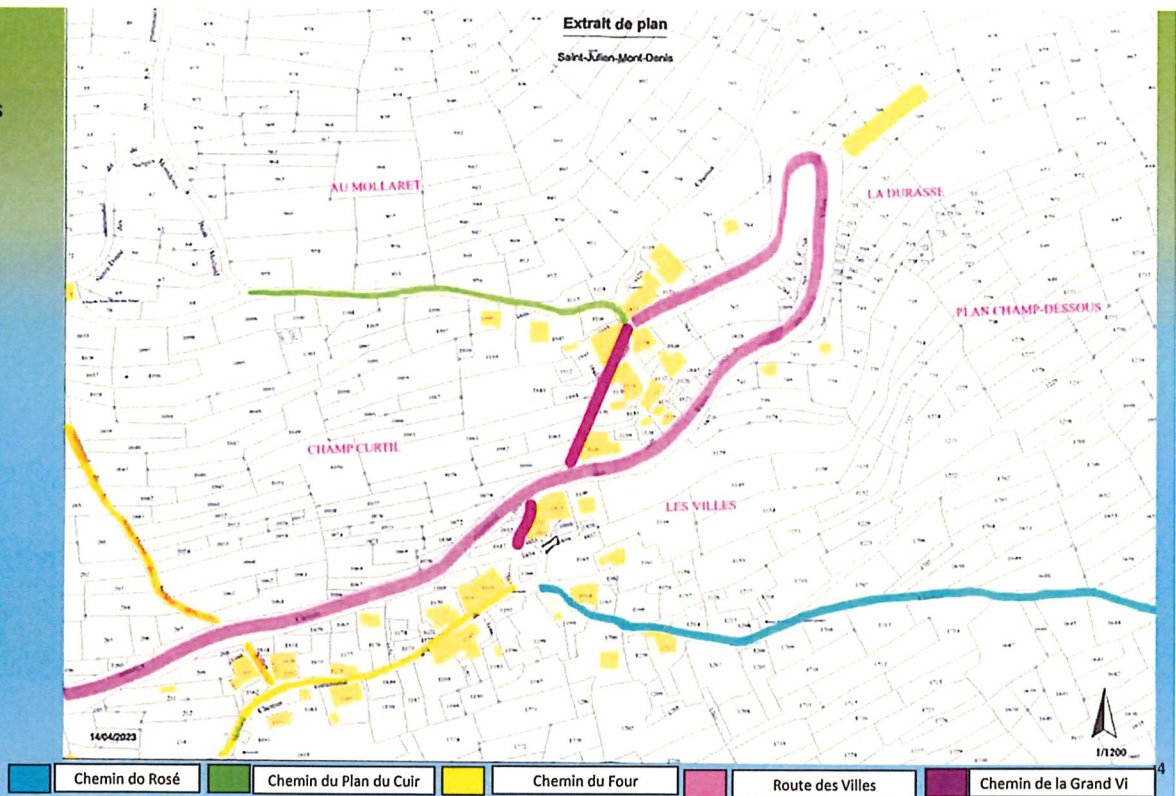


Rue de la Lavinche

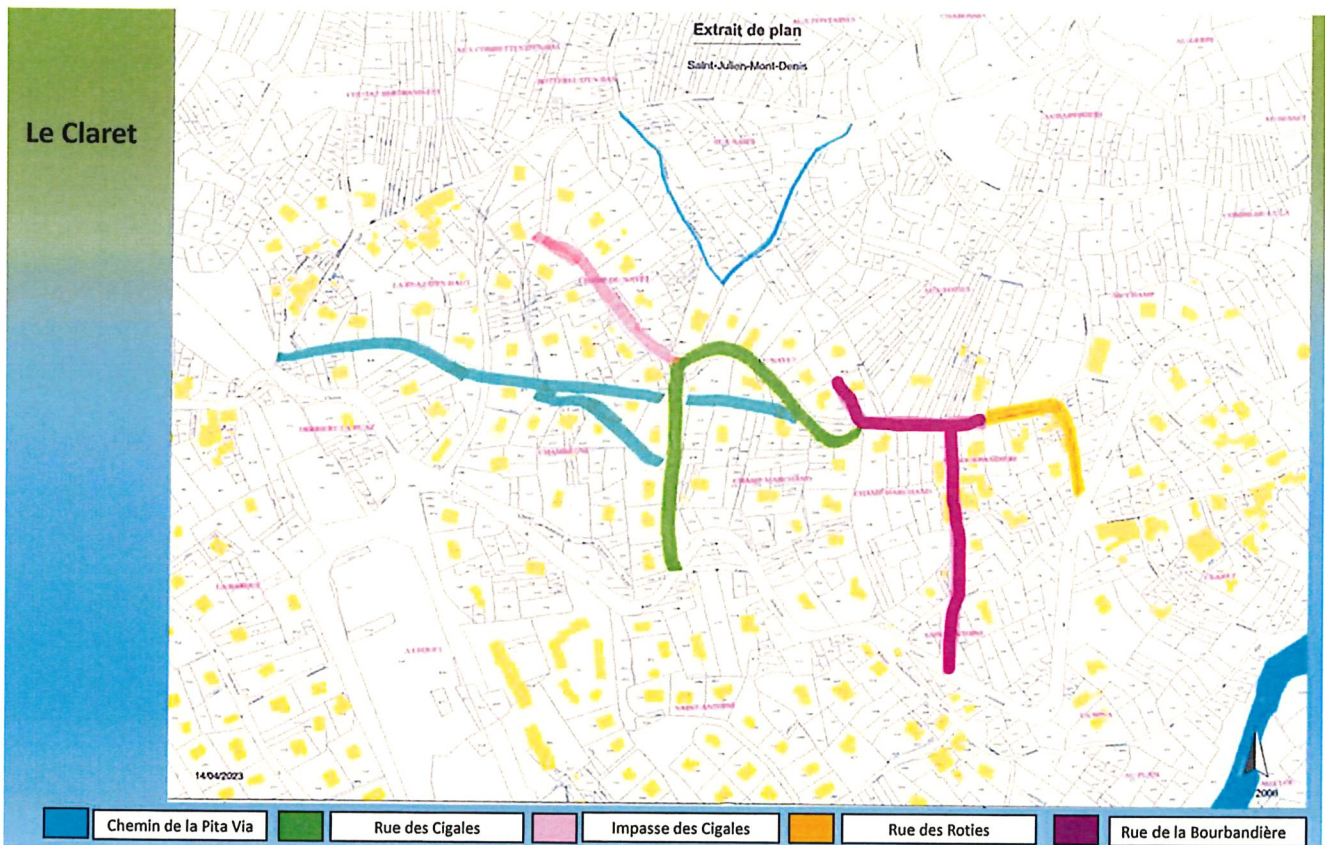




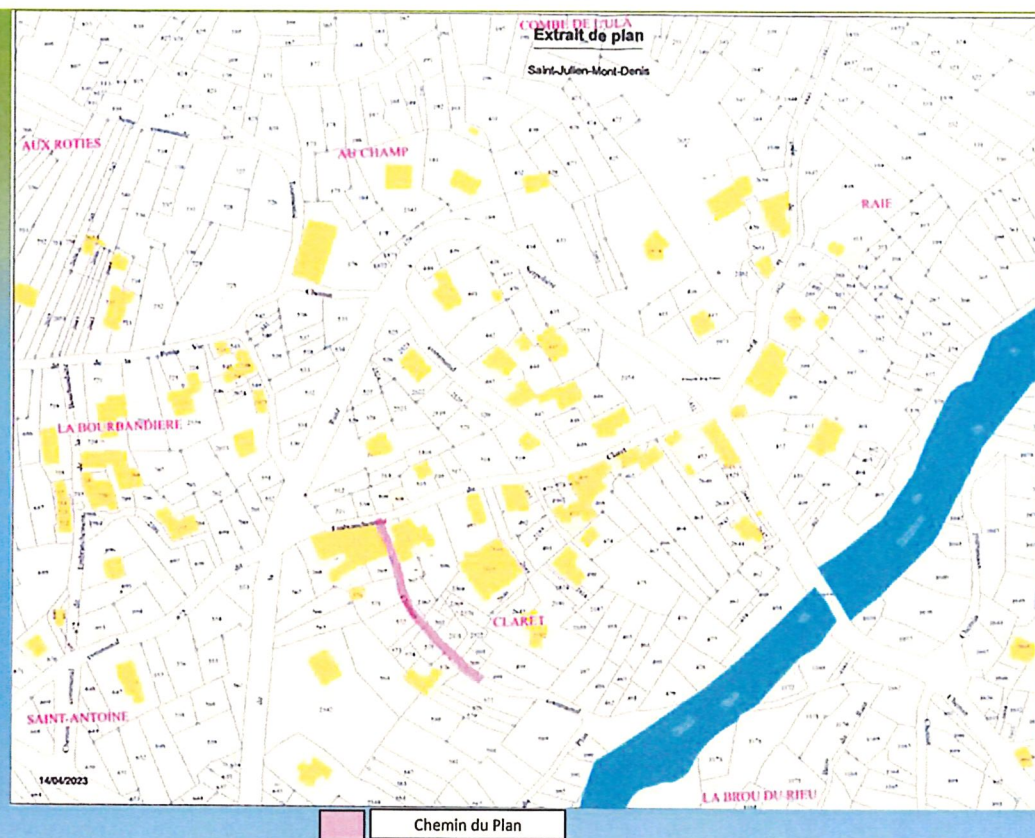
Montdenis



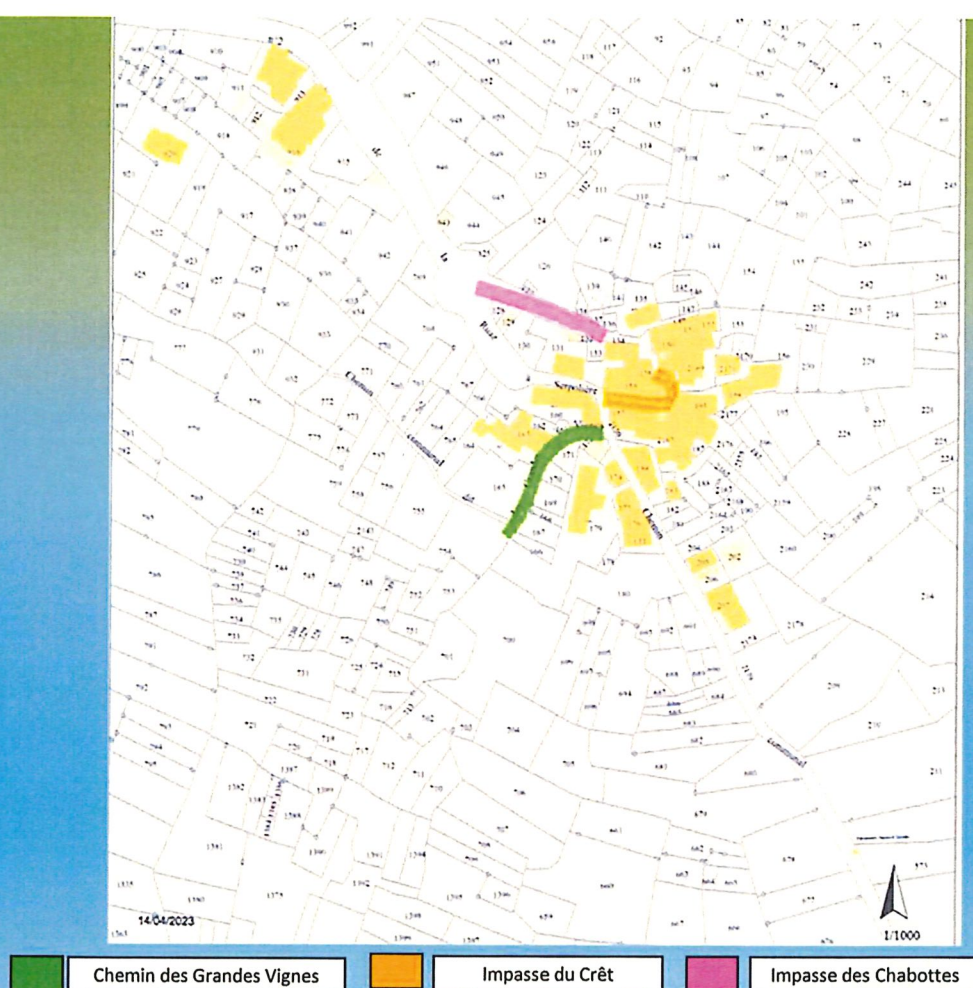
Le Claret

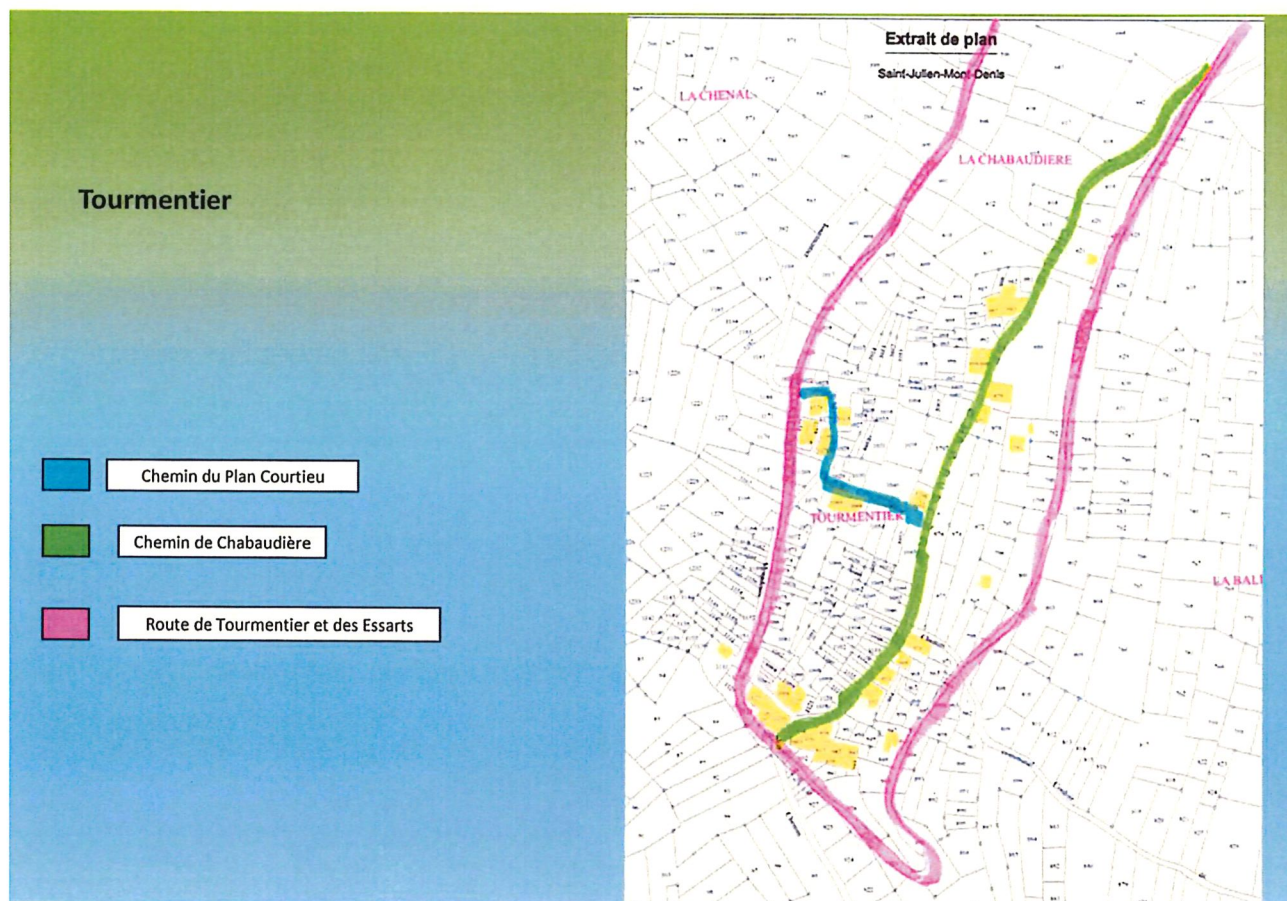


Le Claret



Serpollière





6 – Création d'emplois.

Création d'un emploi permanent à temps non complet à 29 heures par semaine.

Création d'un emploi permanent à temps non complet à 14 heures par semaine

Approbation à l'unanimité

7 – Adhésion au GUSO (Guichet Unique du Spectacle Occasionnel).

« Considérant que l'utilisation du GUSO est autorisée pour l'ensemble des manifestations culturelles organisées par la commune, dans la limite d'un plafond annuel de 3 000 € par an sur la durée du mandat municipal »

Pas de remarque

Approbation à l'unanimité

8 – Comptes-rendus.

- Associations : de nouvelles directives seront données prochainement aux associations. A ce jour, un inventaire complet de la vaisselle dans toutes les salles a été réalisé.
- Réponse à une question posée par Madame Piaton au précédent conseil concernant la gratuité des photocopies pour les associations : l'avis de la commission via associative, à l'unanimité, est défavorable à la gratuité. Le conseil municipal suit cet avis.

9 – Questions Diverses.

- Mise en place du CMJ (conseil municipal jeunes) en septembre. Les professeurs des écoles sont enchantés et motivés.
- Commission Communication et culture : Changement de nom du bulletin municipal. Refonte du site internet en cours (avec lien avec panneau Pocket et panneaux lumineux)

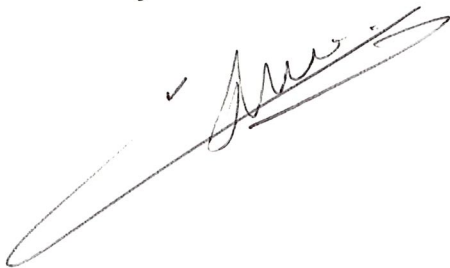
- Eau du Nayet : explication de Jean-Noël JOBERT sur l'absence d'eau : la coupure d'alimentation PROVISOIRE en eau du réservoir du Nayet est due à des crues du ruisseau du Claret. Ces crues ont obstrué le captage de l'association "irrigation du Claret et de Serpolière ». Le rétablissement du captage est en cours.
- Forage du front pennique (Saint Anne) : des travaux vont reprendre en septembre jusqu'à une profondeur de 400 m.
- Canicules. Pendant la canicule de juin, des actions ont été faites pour les écoles (mise en place de ventilateurs dans les classes et à la cantine), ouverture de toutes les fenêtres la nuit, adaptation des activités pour le personnel du service technique).
- Pharmacie. La dernière réunion a mis en évidence que le projet de l'après pharmacie est totalement privé. Le pharmacien de Saint-Jean de Maurienne a indiqué ne pas pouvoir satisfaire à l'emploi d'un pharmacien pour l'expérience d'une ouverture partielle.

Mme Piaton demande si l'on peut faire enlever la croix verte sur la pharmacie. Réponse : à ce jour la vente n'est pas finalisée entre les deux parties.

- Formation des élus. Il est demandé à tous les élus de prévenir le 1^{er} adjoint à chaque formation réalisée en visio en spécifiant le sujet abordé.

Fin de la séance à 20H23.

Le maire,
François ROVASIO.



Le secrétaire de séance,
Eric MULET.

